

# Attestation d'heures non travaillées

**Cette attestation est établie en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 :** « I. - Lorsqu'ils subissent une perte de rémunération du fait d'une cessation temporaire de leur activité professionnelle consécutive à l'épidémie de Covid-19, les salariés employés à domicile mentionnés à l'article L. 7221-1 du code du travail et les assistants maternels mentionnés aux articles L. 421-1 et L. 424-1 du code de l'action sociale et des familles sont placés en position d'activité partielle auprès du particulier qui les emploie. Les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la cinquième partie du code du travail sont applicables, sous réserve des dispositions du présent article. - Les particuliers employeurs sont dispensés de l'obligation de disposer d'une autorisation expresse ou implicite de l'autorité administrative. III. - L'indemnité horaire versée par l'employeur est égale à 80 % de la rémunération nette correspondant à la rémunération prévue au contrat ... »

**Je soussigné,**

Mme, /M. : ..... Assistant maternel employé par :

Mme / M. : .....

Pour l'accueil de leur enfant : ..... Né(e) le : ...../...../.....

**Atteste sur l'honneur ne pas avoir accueilli l'enfant du ...../...../ 2020 au ...../...../ 2020.**  
Soit un total de ..... heures prévues mais non faites. Cette absence est due au *confinement observé pendant la crise du coronavirus Covid19.*

Cette attestation est fournie pour permettre à l'employeur de déclarer en activité partielle les heures de cette période (*hors indemnités de congés payés, hors semaines d'absence déjà déduites et hors indemnités de rupture de contrat et de préavis*). Cette indemnité sera versée à hauteur de 80% du salaire qui aurait du être perçu par le salarié.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit.*

**Fait en deux exemplaires : le ...../...../.....**

**Signature de l'assistant maternel :**

